

# PLR

Les Libéraux-Radicaux  
Lausanne

---

Communiqué de presse

Lausanne, le 21 décembre 2020

## Tram T1 l'accord signé donne raison au PLRL

Plus de huit mois après la décision d'abandonner la rampe Vigie-Gonin - mesure d'accompagnement initialement prévue pour permettre la réalisation du Tram T1 (et validée par le Tribunal administratif fédéral) -, la ville et le canton annoncent ce jour qu'un accord a été trouvé entre les autorités et les différents partenaires permettant la construction du tram. Le PLR regrette que du temps et de l'argent aient été gaspillés et souligne la faiblesse des mesures de compensation proposées afin de remplacer la rampe Vigie-Gonin et éviter une saturation du carrefour au sud du Pont Chauderon.

En dépit des difficultés provoquées par la manière dont les autorités exécutives ont géré le projet, le PLRL exprime sa satisfaction liée au fait que le tram T1 – qui concerne 11 millions de voyageurs par an – va pouvoir se réaliser dans la sérénité et rapidement.

En substance, l'accord signé par la Municipalité prévoit une hiérarchisation du réseau routier, notamment le réseau urbain principal et de distribution. Il garantit en outre l'accessibilité du centre-ville aux usagers en transport individuel motorisé (TIM) et des parkings depuis les jonctions existantes ainsi que la création de la ceinture autoroutière lausannoise. Enfin, en signant cet accord, la Municipalité devrait revoir sa politique en matière de bandes cyclables, notamment sur l'avenue de Provence puisque celui-ci prévoit de rétablir la voie automobile.

Ces mesures apparaissent familières au PLRL. En effet les propositions formulées dans le postulat déposé par Xavier de Haller en septembre 2018 et refusée par le Conseil en novembre 2020, sont reprises dans leur grande majorité par cet accord, ce dont le PLRL se réjouit.

En revanche, le PLRL constate que les engagements pris par la Municipalité de Lausanne à l'occasion de cet accord semblent aller à l'encontre de certaines propositions électorales faites par la gauche, notamment la généralisation du 30km/h en ville. Il conviendra en outre également d'examiner comment cet accord va impacter la mise en œuvre du 30km/h de nuit. En effet, cette mesure prévue par la Municipalité concerne également certains axes permettant d'accéder au centre-ville. Enfin, cet accord ancre la garantie de l'accessibilité du centre-ville à tous les usagers, y compris le TIM.

En définitive, la Municipalité a signé un accord qui - pour permettre la réalisation du tram - remet en cause des mesures d'ores et déjà prévues, voire mises en place, et sape les promesses électorales de la gauche. Le tout, en reprenant des propositions du PLRL.

---

### Contacts :

**Xavier de Haller** : conseiller communal, 079 362 51 53

**Mathilde Maillard** : secrétaire générale, 079 699 23 11